

LOI CAP /// LE SECOND ROUND EST LANCÉ

Le projet de loi sur la Liberté de création, l'architecture et le patrimoine poursuit son parcours législatif et revient en deuxième lecture dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale à partir du lundi 21 mars. Porté par le ministère de la Culture, ce texte entend réaffirmer l'importance de la création architecturale et, pour ce faire, renforcer les obligations de recours aux architectes. **Lors de son passage au Sénat**, en février dernier, **l'article 26 qui porte sur ce sujet avait d'abord été assez malmené avant que soient confirmées un certain nombre de dispositions**. Ainsi le seuil de 150 m², le « permis d'aménager » imposant de recourir à un architecte pour la création de lotissement ou la possibilité de déroger à certaines règles, à titre expérimental, dans la conception de projets publics avaient franchi l'étape. En revanche, l'article réaffirmant l'importance des concours architecturaux avait été biffé.

Mais l'Assemblée nationale, qui depuis le début de l'examen du projet de loi se montre très volontariste sur le volet architectural, entend remettre le concours sur la table. Avant même l'examen en séance qui doit durer jusqu'au 23 mars, la commission des affaires culturelles, qui s'est réunie les 16 et 17 mars, a réintroduit un article pour préciser que « les maîtres d'œuvre publics et privés favorisent, pour la passation des marchés de maîtrise d'œuvre ayant pour objet la réalisation d'un ouvrage de bâtiment, l'organisation de concours d'architecture ». Ainsi (re)modifié, le texte qui avait été présenté par le président de la commission, le député Patrick Bloche, rappelle au passage les obligations contenues dans la loi MOP de 1985.

Un autre amendement, également déposé par Patrick Bloche, a été adopté en commission pour imposer des limites au recours au marché public global de performance. Une façon, sans doute, pour les députés de montrer leur volonté d'influer sur l'ordonnance sur les marchés publics de juillet 2015. Ils ne sont pas les seuls. Le 16 mars, la commission des lois du Sénat a, elle, proposé des modifications du texte de Bercy ([en savoir plus, cliquez ici](#)).

Source : [Le Moniteur.fr](#)

SIMPLIFICATION DES NORMES /// QUESTIONNAIRE

Le groupe de travail inter-commissions du Sénat sur la simplification législative en matière de droit de l'urbanisme, de la construction et des sols a ouvert une consultation nationale.

Son objectif est d'identifier les textes posant problème et de rechercher les solutions les plus efficaces. Elle est ouverte jusqu'au 8 avril 2016.

Ce questionnaire sur la simplification des normes est à destination des professionnels de l'urbanisme, de la construction, de l'architecture, du patrimoine, de l'immobilier.

L'UNSFA souhaiterait harmoniser les réponses de ses adhérents, créer une synthèse des propositions et vous demande pour cela de remplir un formulaire d'enquête : [cliquez ici](#)

L'UNSFA transmettra ensuite un rapport cohérent à la commission sénatoriale.

COMMUNICATION /// DES OUTILS CONÇUS POUR VOUS !

Trois médias de communication ont été élaborés par l'Ordre des Architectes pour vous aider à communiquer. Des outils pertinents pour contribuer à accroître la visibilité des architectes et la lisibilité de leurs missions tout en promouvant la diversité de leurs pratiques :

• Architectes pour tous, le site de mise en relation des architectes avec les maîtres d'œuvre
Le site de l'Ordre des architectes propose aux particuliers, aux professionnels et aux collectivités locales, un service leur permettant de trouver simplement leur futur architecte. Cette application vous permet en quelques clics de référencer votre agence et vos projets afin qu'ils soient géolocalisés et ainsi vous faire connaître de maîtres d'œuvre potentiels.

Tous les architectes sont, d'ores et déjà, invités à référencer leur structure et leurs projets, cliquez ici

• Les journées portes ouvertes des agences d'architecture, l'événement qui déconstruit les idées reçues

Pour cette troisième édition, et alors que 25 000 visiteurs étaient au rendez-vous de l'édition 2015, les architectes sont invités les 03 et 04 juin 2016 à ouvrir les portes de leurs agences, mais aussi à investir les espaces publics pour donner à voir leurs compétences et savoir-faire lors d'un événement national. Afin de permettre au plus grand nombre d'architectes de participer, les frais d'inscription seront offerts aux 2000 premiers inscrits.

LES INSCRIPTIONS EN LIGNE SONT OUVERTES, CLIQUEZ ICI

• Viv(r)e l'architecture, une pédagogie active de sensibilisation à l'architecture des plus jeunes

Le Conseil régional de l'Ordre des Architectes PACA en partenariat avec la Maison de l'Architecture et de la Ville PACA s'associe aux Rectorats d'Aix-Marseille et de Nice-Toulon, et vous propose de participer au programme Viv(r)e l'architecture dans les écoles primaires de la Région.

Cette action, préparée en binôme avec un enseignant, se structure entre les mois d'avril et juin autour :

– d'une intervention dans les classes consistant à « apprendre en fabriquant » pour comprendre la place et le processus d'un projet d'architecture, mais aussi ses contraintes. Les productions de chaque classe seront présentées dans le cadre d'une exposition dans des lieux publics à l'occasion des journées portes ouvertes des agences d'architecture.

– d'une intervention hors des classes consistant à « apprendre en regardant » afin de donner aux élèves des repères pour mieux comprendre leur environnement architectural et urbain et les sensibiliser à l'environnement bâti dans le cadre des journées portes ouvertes.

VOUS INSCRIRE EN LIGNE, CLIQUEZ ICI

LA FORMATION CONTINUE DES ARCHITECTES SE RENFORCE

L'Arrêté publié par le ministère de la Culture le 15 février 2016 structure l'obligation déontologique de formation continue des architectes. L'Ordre crée un nouveau dispositif d'encadrement pour guider l'architecte dans son parcours de formation.

Dans un contexte de mutations techniques, économiques et territoriales, compte tenu de la complexité croissante des différents marchés qui intéressent l'architecture, tels que la réhabilitation, la maîtrise des énergies, le BIM..., l'actualisation des compétences est un levier essentiel pour faire face, voire anticiper les nouveaux enjeux de la profession.

C'est pourquoi, le CNOA crée un dispositif d'encadrement de la formation continue destiné à guider l'architecte dans son parcours de formation tout au long de sa vie professionnelle.

Ces formations liées à leur activité professionnelle, et d'une durée minimum de 20 heures annuelles, pourront se répartir de la manière suivante : actions de formation professionnelle continue au sens du code du travail (pour les deux-tiers) ; colloques, congrès, conférences, journées professionnelles, formation à distance, ou encore animation ainsi que dispense d'enseignement et de colloques (pour un tiers).

Ce dispositif est entré en application depuis le 15 février 2016 (Arrêté du 12 janvier 2016 publié au bulletin officiel du ministère de la Culture du 15 février 2016).

Comme toute obligation déontologique, cette nouvelle mesure s'accompagne de contraintes. En particuliers, les Conseils régionaux de l'Ordre procèderont chaque année à des contrôles aléatoires de cette formation continue. Si à cette occasion le Conseil régional constate qu'un architecte n'a pas rempli son obligation de formation, il lui proposera un plan de formation pour compenser le retard pris.

En savoir plus, cliquez ici

Source : [architectes.org](#)

PUBLICATION /// « L'ARCHITECTURE A TOUTE VITESSE », PHILIPPE TRETIACK - EDITIONS SEUIL

De l'Iran à la Chine, de Beyrouth à Rio, des îles Grecques au Texas, Philippe Tretiack parcourt le monde pour y récolter autant de règles d'architecture que d'histoires. En voici 56 échevelées, dures et exotiques, concrètes et dérisoires. Après son fameux *Faut-il prendre les architectes ?* nous voici pris sous le feu de snipers à Abidjan, envoyés par un dictateur au ventre du Caire, précipités dans des émeutes à Buenos Aires, flicés dans un side-car de compétition, terrifiés par le Président Poutine à Moscou... Manuel de globetrotter et de déconstruction mené à cent à l'heure, *L'Architecture à toute vitesse* fait de l'irréverence une vertu, et transforme l'architecture en une réflexion personnelle sur un monde absurde où les portes claquent comme des coups de feu.

En savoir plus, cliquez ici